

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

Positionnement du Secours Catholique

La mobilité humaine est une constante de l'histoire de l'humanité. Elle constitue un apport social, culturel et économique inestimable. La migration est souvent pour l'homme une manière de surmonter l'adversité, voire de sauvegarder sa vie, et d'essayer d'avoir une vie meilleure pour sa famille et pour lui-même.

Près de 200 millions de personnes (3 % de la population mondiale) vivent dans des pays autres que ceux où ils sont nés. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont été amenés à émigrer pour des raisons de pauvreté, de manque d'opportunités ou d'insécurité.

« Chaque jour, nos organisations accueillent des migrants. Elles sont témoins de drames, de dérives, de violations des droits des personnes en migration (...). Nos Caritas sont mobilisées par les principes de dignité, de droits de l'homme et des peuples ainsi que par leur vision du migrant, visage du Christ et image de Dieu. »¹

Les Equipes du Secours Catholique accueillent chaque jour des migrants à la recherche de travail, de logement ou de nourriture et bien souvent confrontés à des situations de grande précarité : 27% des personnes accueillies en 2007 au Secours Catholique étaient des étrangers avec ou sans papiers, bien qu'ils ne représentent que 5,5 % de la population en France.

Dans la continuité de son action avec les migrants et de sa campagne 2008 sur le thème Migration et Famille, le Secours Catholique souhaite mettre en évidence en 2009 les liens existant entre migration et développement, tant sur le plan économique qu'humain, social et culturel.

Le Secours Catholique est en effet convaincu que la migration est une opportunité de développement pour l'homme et non une menace, mais qu'il reste de nombreux efforts à faire pour qu'elle soit source de promotion humaine pour tous.

I) POURQUOI LE SECOURS CATHOLIQUE S'ENGAGE AUPRES DES MIGRANTS EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?

1.1. En raison de la pauvreté, des conflits, des injustices et des souffrances vécues par des millions d'hommes, de femmes et d'enfants rencontrés en France et dans le monde par les Caritas....

Dans le monde : A travers le réseau Caritas dont il fait partie, le Secours Catholique / Caritas France est témoin des conditions de vie, des angoisses et des espoirs de tous les peuples qui souffrent de la guerre et de la misère : 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 900 millions sont sous-alimentés. L'espérance de vie est de 48 ans en Afrique sub-saharienne et de 78 ans des les pays industrialisés. En matière de répartition des richesses mondiales, c'est la règle du 80/20 qui prime : 80% de l'humanité n'a droit qu'à 20% des richesses. La violence se manifeste dans de nombreux pays, sous forme de conflits locaux ou d'insécurité chronique. Près de la moitié des pays dans le monde pratiquent encore la torture ou des mauvais traitements aux personnes. Une quarantaine de pays sont encore totalement dépourvus de système démocratique.

En France : Nos accueils reçoivent de plus en plus de personnes étrangères, originaires d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb et d'Europe de l'Est : 19% des personnes accueillies en 1999, plus de 27% en 2007.... La moitié d'entre eux sont en situation d'attente administrative. Parmi ces derniers, 4 sur 5 n'ont aucune ressource, 3 sur 4 vivent en logement précaire. Le Secours Catholique ne peut pas se taire devant toutes ces situations individuelles d'hommes et de femmes, d'enfants vivant pour certains à la rue, pour d'autres dans des conditions indignes, dans

¹ Extrait de la déclaration finale du Forum international de Dakar « migrations, politiques et droits de l'homme », 26-28 novembre 2008.

des taudis insalubres et surpeuplés, sous-alimentés, subissant un racisme au quotidien et parfois même la violence ou l'exploitation mafieuse.

C'est pourquoi ce ne sont pas les migrations qu'il faut combattre, mais la pauvreté, l'insécurité, les injustices et les inégalités.

La migration doit être considérée comme une chance et non comme une menace. Les migrations volontaires réussies, comme il en existe depuis plusieurs générations dans beaucoup de familles, sont une chance et une richesse pour le pays d'accueil comme pour le pays d'origine. Le fait de migrer doit cependant être une option libre et non résulter d'une nécessité ou d'une contrainte. Les migrations forcées, pour des raisons notamment liées à la pauvreté, au manque d'emploi ou à l'insécurité, se passent souvent dans des conditions difficiles et se soldent parfois par des drames. Il est de notre devoir d'en combattre les causes.

1.2. Pour défendre et promouvoir la dignité humaine, en fidélité à l'enseignement du Christ et de l'Eglise.

Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine est un devoir fondamental.

Chaque être humain doit être traité comme une personne ayant un droit à développer son potentiel. Le droit de pouvoir rester et vivre dans son pays comme celui de migrer dans un autre pays sont des droits fondamentaux et inaliénables. « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien » stipulait la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il existe un droit légitime des Etats à protéger leurs frontières selon leurs ressources et leurs difficultés, mais ce n'est pas un droit absolu ni prioritaire par rapport aux droits de l'homme.

L'enseignement du Christ et la doctrine sociale de l'Eglise nous poussent à nous engager :

- Le Christ lui-même s'est identifié à l'étranger : « *J'étais étranger et tu m'as accueilli* » (Mat. 25)
 - L'unité de la famille humaine est un principe fondamental de l'enseignement social de l'Eglise. Tout en rappelant que « *nul n'est étranger dans l'Eglise* », Jean-Paul II ajoutait qu'il existait une « *citoyenneté mondiale* » et, qu'appelés à vivre la fraternité, il en résultait pour nous tous une exigence : l'accueil et la solidarité envers l'étranger.
 - La destination universelle des biens a été réaffirmée par la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes* (Concile Vatican II) : « *le don de la terre à l'homme par désir du Créateur et la solidarité humaine sont antérieurs au droit des Etats* », puis: « *Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, de sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous* ».
- L'intérêt national dont le seul souci serait de poursuivre le bien de son pays, objectif bien légitime à prendre en compte, ne peut être pour un chrétien le critère ultime des choix politiques mais doit être dépassé par la prise en compte des intérêts de l'ensemble de l'humanité. Ainsi, l'Eglise ne conteste pas aux Etats le droit de gérer les entrées d'étrangers sur leur territoire, mais conteste le fait que les critères d'admission soient fixés en considération du seul intérêt national et non du bien universel.

1.3. Pour contribuer au « développement de tout l'homme et de tous les hommes ».

Les migrations contribuent au développement des peuples et à l'éradication de la pauvreté.

Il est nécessaire de développer les mécanismes permettant une synergie gagnante entre les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil.

Développement des migrants

La migration permet une amélioration des conditions de vie des migrants et de leurs familles. **Elle est souvent une opportunité pour vivre mieux.** Or on ne peut vivre dignement et s'épanouir que si on est reconnu, considéré, accueilli, formé, capable d'exercer un travail et d'offrir à sa famille une vie meilleure. Ceci ne sera possible que si l'on crée un environnement favorable aux migrants et si on les considère avec « un autre regard », autrement qu'une simple force de travail mais avant tout comme des êtres humains, sujets de droits. La migration favorise les échanges culturels et facilite dialogue et compréhension entre les peuples. Elle permet **aux migrants d'être acteurs de développement et citoyens « ici et là bas », dans leur pays d'accueil**

comme dans celui où ils sont nés. Les initiatives de solidarité organisée des migrants vis-à-vis de leur pays d'origine, notamment dans le cadre d'associations, sont un bon exemple de ce rôle d'acteurs de développement.

Développement des pays d'origine

- **Les transferts de revenus opérés par les migrants**, d'un montant généralement estimé à plus de 200 milliards de dollars, représentent une part significative des ressources de leurs pays d'origine et surtout de leurs familles. Ces transferts contribuent fortement à la lutte contre la pauvreté des familles bénéficiaires. L'argent envoyé est utilisé essentiellement pour l'éducation, la santé, l'achat de biens de consommation...
- Ces transferts – d'un montant deux fois supérieur à l'aide publique au développement - sont d'autant plus indispensables que cette dernière piétine et parfois même recule, y compris dans l'Union Européenne. En 2006, son montant a été de 59 milliards de dollars pour l'UE (0,43% du PIB). L'objectif pourtant modeste fixé à 0,7 % d'ici 2012 est loin d'être atteint.
- Les migrations favorisent le transfert de compétences et de savoir-faire, la promotion de nouvelles technologies, autant d'atouts pour le développement, sauf quand elles conduisent au départ définitif d'un trop grand nombre de personnes parmi les plus qualifiées, ce qui constitue alors une menace pour les pays d'origine.
- La question du retour des migrants dans leur pays d'origine reste difficile, les raisons qui ont présidé au départ pouvant toujours exister (raisons politiques, conflits, problèmes économiques). D'autant que le retour peut être subi et non choisi ; refoulement, reconduite, expulsion ou autre facteur obligeant au retour.

Développement des pays d'accueil

L'Organisation Internationale du Travail estime que **sans l'aide de la main d'œuvre immigrée, l'économie de la plupart des pays industrialisés serait fortement handicapée.**

- Les migrants contribuent largement au développement de l'économie et aux ressources (cotisations sociales, impôts, taxes ...) de leurs pays d'accueil.
- Les migrations permettent aussi de rencontrer un patrimoine culturel différent, de dialoguer, de mieux comprendre le monde et de profiter de la variété et de la richesse de ses diverses civilisations. Nous sommes cependant conscients que bâtir des sociétés interculturelles reste un défi d'actualité qui nécessite un engagement de tous.

II) LE SECOURS CATHOLIQUE, MEMBRE DU RESEAU MONDIAL CARITAS, AGIT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

En France, les délégations du Secours Catholique :

- **accueillent, informent les migrants**, les encouragent, facilitent leurs démarches administratives, dépannent, alphabétisent, soutiennent les enfants sur le plan scolaire, aident à trouver un emploi ou un logement et organisent des activités culturelles, festives.
- **mènent des actions et campagnes de sensibilisation** du grand public, pour changer de regard sur les migrants et éveiller chacun à la solidarité. Par le plaidoyer, une action de sensibilisation est conduite aussi en direction des décideurs politiques locaux, nationaux, européens et internationaux.

Dans le monde, le Secours Catholique et le réseau Caritas :

- **soutiennent la conception et la réalisation de projets de développement** destinés aux plus pauvres et favorisant la paix et la sécurité, l'accès aux services de base, la création d'emplois (pour développer les opportunités de revenus pour les groupes vulnérables) et la formation (en particulier la formation professionnelle), la promotion d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes, l'autonomie et l'organisation des plus pauvres.

-« Le réseau Caritas doit jouer un rôle d'information et de sensibilisation en multipliant les témoignages ainsi que les études sur les dangers et les souffrances des parcours migratoires et les réalités de vie dans les pays de transit et de destination. Il lui faut démonter les préjugés, mais aussi aider les familles à dépasser les obstacles qui empêchent les retours sans honte, même en cas d'échec. »²

² Ibid

Le Secours Catholique renforce son appui à d'autres Caritas pour **le financement de leurs projets visant à développer les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus** pour les personnes, les projets d'appui au retour des personnes déplacées et réfugiées dans les situations de sortie de crise, les projets d'aide à des migrants, notamment dans les pays de transit.

Il appuie aussi la mise au point et le suivi, avec le concours des Délégations et des Caritas du Sud, de projets de développement proposés par des Associations de migrants.

Il apporte son soutien dans **la lutte contre la traite des êtres humains**, notamment des jeunes, dans le cadre du réseau d'organisations catholiques COATNET.

**LE SECOURS CATHOLIQUE DEMANDE AUX AUTORITES PUBLIQUES
AINSI QU'AUX RESPONSABLES POLITIQUES OU ECONOMIQUES,
EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE**

D'assumer leurs responsabilités en matière d'accueil des migrants et d'agir pour que les migrations forcées pour raison économique ou de sécurité soient de plus en plus remplacées par des migrations volontaires, ce qui suppose de lutter plus efficacement contre la pauvreté, les inégalités, la violence et l'insécurité.

A) Il leur demande essentiellement :

1. En tout premier lieu de **respecter leurs engagements** : notamment pour l'atteinte des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) fixés par l'Assemblée Générale des Nations Unies et pour l'augmentation de l'aide publique au développement,
2. De **combattre les multiples dimensions de la pauvreté** et les causes profondes des migrations forcées, telles que l'insécurité, l'instabilité, l'injustice, le manque d'opportunités de travail et de revenus, les politiques économiques inéquitables. Le Secours Catholique et le réseau Caritas demandent aux gouvernements du Nord et du Sud de renforcer et d'améliorer le contrôle démocratique des politiques de développement, à travers une plus grande participation de la société civile et une meilleure redevabilité des gouvernements vis-à-vis de leurs populations.
3. De **promouvoir des programmes en faveur des déplacés et réfugiés** qui incluent les populations voisines, recevant ces réfugiés, ainsi que de poursuivre la mobilisation de la communauté internationale durant la phase du retour des déplacés et réfugiés dans leur zone d'origine, en aidant aussi les populations restées sur place.
4. De **réviser les politiques d'immigration et de contrôle des flux migratoires** dans un sens plus humain, juste, équitable et solidaire en dépassant leur strict intérêt national **et de renforcer la cohérence des politiques** qui ont directement ou non des impacts sur la migration ou le développement, que ce soit au niveau européen ou international, comme à l'ONU ou dans ses diverses agences spécialisées (PNUD, OIT...), à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), au Fonds Monétaire International ou à la Banque mondiale, ou au niveau national (politiques migratoires, étrangère, de coopération...),
5. De **modifier les actes et le discours désormais dominant de l'Union Européenne** et de la plupart de ses Etats membres qui, dans la négociation d'accords d'aide aux pays pauvres, introduisent de nouvelles clauses qui tendent à conditionner l'aide au développement à une gestion concertée des flux migratoires.

B) En lien avec le réseau Caritas, le Secours Catholique demande également de façon plus spécifique :

B1) pour faciliter le développement personnel et social des migrants :

6. De respecter le droit de rester dans son pays d'origine et le droit de se déplacer dans un autre pays, qui sont des droits fondamentaux,
7. De respecter les droits des migrants et de faciliter leur circulation par l'amélioration, la transparence et l'harmonisation en Europe des conditions de délivrance des visas et des titres de séjour,
8. D'assurer la protection des migrants, notamment celle des réfugiés, des déplacés, des femmes et des enfants.
9. De renforcer les canaux de migration légale et de permettre de nouvelles formules de migration, dites circulaires, offrant la possibilité de partir et de revenir à une ou plusieurs reprises,
10. D'offrir de meilleures possibilités d'emploi, de formation et de qualification dans les pays d'origine des migrants,

11. De rechercher et mettre en œuvre les moyens adéquats de lutter contre les employeurs malhonnêtes qui exploitent la main d'œuvre immigrée, et contre les marchands de sommeil ainsi que contre tous les trafiquants et réseaux clandestins d'introduction ou d'utilisation de main d'œuvre, notamment lorsqu'elles concernent des mineurs,

12. D'appuyer l'initiative de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour élaborer un Code mondial de recrutement éthique, pour éviter ce qu'on appelle l'exode des cerveaux.

B 2) Pour faciliter le développement des pays d'origine des migrants et la contribution des migrations au développement :

13. De financer davantage de projets de développement, priorité étant donnée à des programmes créateurs d'emploi et sources de revenus, en particulier ciblés sur les jeunes,

14. De soutenir les projets de développement des associations de solidarité internationale créées par des migrants,

15. D'améliorer les conditions et le coût des transferts de fonds des migrants, et de favoriser par des mesures fiscales ou d'aide financière leur utilisation également à des fins d'investissement productif,

16. De rechercher les moyens d'offrir aux migrants la possibilité de se faire transférer sur un compte de leur pays d'origine une partie de leurs salaires ou de leurs prestations sociales comme les pensions de retraite, parfois perdues lorsqu'ils rentrent chez eux.
